



Prix communs ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE

L'ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (SAE) s'associent pour décerner des prix destinés à récompenser :

- 1- des élèves de 3^{ème} année recevant leur diplôme du cursus Ingénieur ISAE-SUPAERO ;
- 2- des étudiants recevant leur diplôme de Master ou Mastère Spécialisé® de l'ISAE-SUPAERO.

1- Prix Ingénieurs

Ces prix sont destinés à récompenser des élèves-ingénieurs ayant démontré au cours de leur cursus une motivation particulière et ayant accompli des réalisations pratiques pendant leur scolarité et les divers stages effectués dans l'un des domaines primés.

Cinq domaines d'excellence peuvent être récompensés par l'attribution d'un prix :

- **la passion des constructions aéronautiques**, ce prix récompense en particulier un élève ayant montré une motivation pour les constructions d'aéronefs, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations...

- **la passion du spatial**, ce prix récompense un élève ayant montré une motivation particulière pour le domaine des lanceurs, des satellites ou autres véhicules spatiaux, de l'exploration de l'espace ou des applications au service de la connaissance de la Terre et des astres ou au bénéfice des sociétés humaines, avec comme critères de sélection les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations...

- **l'excellence académique**, ce prix récompense un élève ayant montré une motivation particulière pour le domaine technique, avec comme critères de sélection, les résultats académiques, une publication scientifique, un Projet de Fin d'Etudes d'un niveau scientifique élevé...

- **l'engagement citoyen**, ce prix récompense un élève ayant démontré son implication dans des activités à caractère social dans le cadre de sa scolarité ou en dehors. En particulier, le certificat DEC (Diversité-Engagement-Citoyenneté) permet de mettre en valeur les candidatures pour ce prix ;

- **le développement durable ou l'économie énergétique**, ce prix récompense un élève ayant particulièrement montré son intérêt pour le développement durable ou les économies d'énergie, appliqués au transport aéronautique et spatial, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique dans le domaine, les éventuelles réalisations... En 2020, ce prix "Développement durable" célèbre la mémoire de Jamil BEN MAIZ (S2010) décédé le 20/05/2011 et prend le relais du prix décerné jusqu'en 2017 par l'ISAE-SUPAERO.

Dans chacun des domaines, il s'agit de juger de l'utilisation des connaissances acquises à l'Ecole dans l'exercice d'une des différentes facettes du métier d'ingénieur dans le domaine d'excellence considéré, les réalisations (projets) étant jugées sur leur réalisme et sur l'utilité pour la communauté aérospatiale.



2-Prix Masters et Mastères Spécialisés®

Ces prix sont destinés à récompenser des étudiants ayant démontré avant et bien sûr pendant leur passage dans la formation à l'ISAE-SUPAERO une motivation particulière et ayant accompli des réalisations probantes.

Il n'y a pas de thème particulier pour l'attribution de ces prix qui peuvent concerner tout sujet lié aux domaines de l'aéronautique, du spatial ou relevant d'une toute autre discipline présente dans les enseignements des Masters et Mastères Spécialisés® de l'Institut. Toutefois, chaque candidat devra identifier un domaine d'excellence pour lequel il exprime une motivation particulière et au titre duquel il postule pour l'attribution d'un prix.

Tous ces prix sont décernés en appréciant la motivation personnelle, les efforts accomplis, la contribution à l'augmentation des connaissances théoriques et expérimentales dans le domaine vers lequel l'appétence d'excellence et la passion auront guidé le candidat. Les éléments tangibles qui sont appréciés peuvent être larges et divers, tels que résultats académiques, publications scientifiques, projets industriels ou personnels sans limitation particulière.

REGLEMENT

1. Attribution

Un prix peut être attribué dans chacun des cinq domaines cités pour le cursus Ingénieur ainsi qu'un à trois prix pour les cursus Masters et Mastères Spécialisés®. Cette attribution est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats, à savoir :

- pour les prix Ingénieurs, des élèves en dernière année du cursus Ingénieur, diplômés dans l'année,
- pour les prix Masters et Mastères Spécialisés®, des étudiants diplômés dans l'année soit au titre du programme « Master Aerospace Engineering », soit au titre de l'un des Mastères Spécialisés® existants.

Le jury délibèrera de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante dans un domaine donné, aucun prix ne sera attribué dans ce domaine pour l'année considérée.

Dans le cas où aucun prix n'est attribué dans un domaine, le jury peut décider exceptionnellement de reporter l'allocation sur un autre domaine et de distribuer alors plusieurs prix dont il fixe le montant à l'intérieur de la nouvelle enveloppe financière allouée au domaine considéré.

Chaque prix est d'un montant de :

- **1.000 €** pour les domaines « développement durable - économie énergétique », « engagement citoyen » et « excellence académique »,
- **1.500 €** pour les domaines « passion du spatial » et « passion des constructions aéronautiques ».
- Le jury, à sa discrétion, attribue un à trois prix Masters & Mastères Spécialisés®, en fonction de la qualité des dossiers présentés, pour une **enveloppe globale de 2.500 €**.



2. Désignation des bénéficiaires

Elle est faite par un jury composé de :

- ✓ Trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant, un animateur de la CREOP (Commission des Relations avec l'Ecole et les Organisations Professionnelles), le représentant de l'Association auprès de l'Institut ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury,
- ✓ Un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président,
- ✓ Un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par le Directeur des Formations Ingénieurs pour les prix du cursus Ingénieurs
- ✓ Un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par le Directeur des Formations Masters/Mastères Spécialisés® pour les prix Masters et Mastères Spécialisés®.
- ✓ Sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury.

3. Sélection des dossiers

La sélection s'effectue en un seul tour, sur présentation **d'un dossier de candidature qui devra être fourni à l'Association. Pour la session 2021, ce dossier doit parvenir au plus tard le vendredi 17 septembre 2021** pour tous les prix.

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse association@isae-alumni.net. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas pris en considération.

- ✓ Chaque dossier doit comporter :
 - ➔ **L'identification du domaine d'excellence** dans lequel l'élève-ingénieur ou l'étudiant dépose sa candidature ; dans le cas d'un élève-ingénieur qui souhaite concourir dans plusieurs domaines, un dossier pour chacun des domaines concernés est à déposer.
 - ➔ **Une feuille d'identification du candidat** mentionnant :
 - son état civil et son adresse
 - les études effectuées avant son admission à l'Ecole
 - pour un étudiant en Master ou Mastère Spécialisé®, le programme pour lequel il est présent à l'ISAE-SUPAERO
 - ses activités extra-scolaires
 - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat
 - ➔ **Une lettre de présentation** (de deux pages maximum) indiquant :
 - les motivations du candidat pour le domaine d'excellence,
 - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
 - les stages ou projets réalisés pendant son cursus démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
 - la (ou les) réalisation(s) (projet) dans le domaine concerné, et les résultats obtenus,
 - les éventuelles publications réalisées pendant le cursus à l'ISAE-SUPAERO, en particulier pour les candidats dans le domaine de l'excellence académique,
 - les activités réalisées en dehors de l'Institut, en parallèle de la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO, et en démontrant la passion, l'excellence et la motivation dans le domaine sélectionné, point tout particulièrement important pour les élèves-ingénieurs candidats dans le domaine de l'engagement citoyen.
 - ➔ Les dossiers en anglais seront acceptés.



- ✓ **Pour la session 2021, le jury se réunira en novembre 2021.** Les étudiants retenus pour l'attribution d'un prix seront avertis par l'Association au plus tard quelques jours avant leur remise officielle. Cette remise aura lieu pendant la cérémonie de remise des diplômes à l'ISAE-SUPAERO pour les cursus concernés.

4. **Financement et remise des prix**

Sauf accord contraire entre les Présidents, l'Association financera 3.000 € et la SAE 5.500 €. La remise officielle des prix aux lauréats est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE.

5. **Publicité**

Les lauréats des prix ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE seront présentés dans les publications de l'Association et les titulaires feront l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.

6. **Mise en œuvre**

Les décisions des jurys ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.

Pour l'Association ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,
Le Président,
Patrick TRAMIER

Pour la SAE,
Le Président,
Pierre BASCARY